



IN MEMORIAM

C'est avec une profonde tristesse que nous vous informons du décès de Luc Ferland, membre fondateur de la FAE. Luc a été vice-président aux relations de travail à la FAE pendant deux mandats. Il a notamment été responsable de la dernière négociation nationale. Il avait auparavant occupé pendant plusieurs années des postes au Conseil d'administration du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île, dont 11 années à la présidence. Luc est aussi un ancien membre de l'Alliance, comme enseignant de la formation professionnelle (FP). Il a été une source d'inspiration pour bien des profs de la FP, un grand défenseur de ce secteur et de la profession enseignante. L'Alliance offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses collègues.



Petit aide-mémoire, à l'intention des personnes déléguées :



Présenter le plan d'action-mobilisation, phase d'affirmation, en assemblée syndicale afin d'informer les collègues et de décider de certaines modalités d'application.

QUEL BUDGET POUR L'ÉDUCATION ?

Le gouvernement du Québec déposera son prochain budget le 21 mars. Ce sera le premier budget du deuxième mandat du gouvernement caquiste et le moment de constater si la priorité qu'il accorde à l'éducation est réelle.

Depuis son arrivée à titre de ministre de l'Éducation, Bernard Drainville ne cesse de répéter combien de dollars ont été investis en éducation. Après toutes les années de vaches maigres que nous avons connues, le gouvernement n'avait pas le choix de faire ce rattrapage. Cependant, le système d'éducation public a encore plus besoin d'investissements, si on ne veut pas le voir dépérir davantage et voir les enseignantes et les enseignants désertir la profession.

DEMANDES SYNDICALES

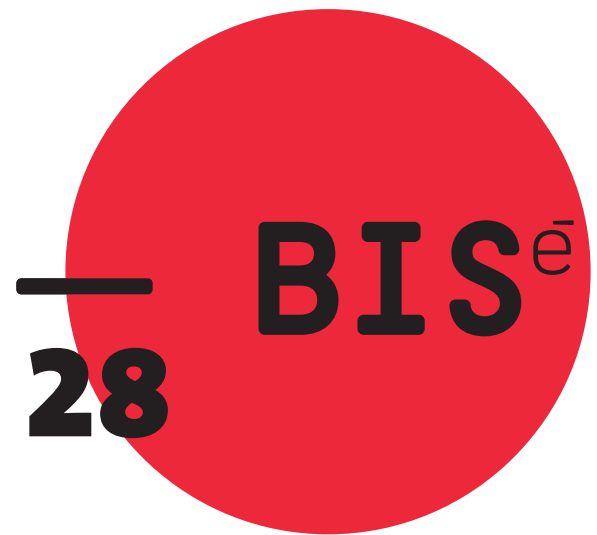
Nous espérons d'abord que le gouvernement a prévu de l'argent pour répondre à nos demandes syndicales. Bien que certaines de nos demandes puissent se faire à coût nul, d'autres vont inexorablement demander de l'argent supplémentaire.

Commençons par le salaire. Nous demandons non seulement de revoir la structure salariale pour rejoindre la moyenne canadienne en début et en fin de carrière, mais nous exigeons une augmentation de salaire équivalant à 4% par année ou à l'indice des prix à la consommation s'il est plus élevé. C'est primordial et plus que légitime, surtout en cette période d'inflation, pour retenir les profs en poste et pour attirer de futures enseignantes et futurs enseignants dans le système public.

Une autre de nos demandes est de revoir la composition de la classe, pour qu'elle soit plus équilibrée. Si la partie patronale accepte ces demandes — également très légitimes pour les conditions d'apprentissage de nos élèves, nos conditions d'exercice et la santé mentale du personnel enseignant —, cela entraînera, dans certains cas, la formation de plus petits groupes, donc une augmentation du nombre de classes et de locaux ainsi que de ressources humaines.

Par ailleurs, le gouvernement dit vouloir offrir les services nécessaires aux élèves qui en ont besoin. Or, cela implique aussi l'ajout d'orthopédagogues et d'autres personnels de soutien dans les classes et les établissements et, encore une fois, des dollars de plus.

Nous espérons également que le budget comprendra des montants significatifs pour la rénovation des infrastructures, particulièrement à Montréal dont le parc immobilier est vétuste et tombe en ruine. Il faut agir rapidement, puisque plus les rénovations des établissements d'enseignement



publics traînent, plus la situation empire. Sans compter le problème important de surpopulation, notamment dans nos classes d'accueil.

PÉNURIE DE PROFS

Le gouvernement devra bien réaliser que nos demandes ne sont pas futiles. S'il veut régler une fois pour toutes la pénurie du personnel enseignant, il devra ouvrir les coffres et investir là où ça compte pour nous. Bien sûr, on nous répondra qu'il y a justement une pénurie et qu'il est impossible de faire des changements qui demanderaient plus de ressources humaines. Nous pouvons retourner le problème dans tous les sens, mais ce sont de meilleures conditions de travail et d'exercice qui attireront de nouveaux profs et assureront de garder ceux en postes. Pour que la composition de la classe pèse moins sur nos épaules et que nous soyons en mesure d'enseigner à nos élèves et de leur fournir le support nécessaire à leur réussite, il faudra inévitablement plus de personnel qualifié dans nos établissements scolaires. Il faut briser la spirale responsable de la pénurie, c'est la seule solution.

Et ce n'est surtout pas le temps de baisser les impôts. Ce sont ces montants qui servent à offrir les services publics aux Québécoises et aux Québécois. Comme beaucoup de ces services sont très mal en point, imaginons qu'on réduise maintenant les sommes qui y sont consacrées...

Nous surveillerons donc avec attention le dépôt du budget. Nous verrons alors si le gouvernement caquiste est sincère et sérieux lorsqu'il dit accorder sa priorité à l'éducation, aux conditions d'exercices des enseignantes



et des enseignants ainsi qu'aux moyens pour contrer la pénurie ou si ce ne sont que de belles paroles pour attirer et rassurer son électoral.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

PROCÉDURIER POUR LES PROJETS ÉDUCATIFS

La démarche d'actualisation des projets éducatifs entrera bientôt dans sa phase critique, alors que les orientations, objectifs, indicateurs et cibles vont faire l'objet d'une démarche de concertation. Par la suite, le projet éducatif final sera adopté par le Conseil d'établissement. Voici donc les démarches essentielles à mettre en place afin de vous assurer que ce processus se déroule de manière respectueuse, transparente et démocratique.

Ces démarches devraient être entreprises dans un esprit de collaboration entre les membres du CPEPE, les membres du Conseil d'établissement ainsi que l'équipe des personnes déléguées.

ÉTAPE 1 : ÉTABLIR CLAIREMENT QUE LE CPEPE SERA LE LIEU OFFICIEL DE CONCERTATION POUR LE PROJET ÉDUCATIF

Dans les prochains mois, la question du projet éducatif et des moyens pour atteindre les cibles et objectifs sera abordée à plusieurs moments, notamment à l'occasion de la journée pédagogique institutionnelle, lors de certaines rencontres du personnel et de certains comités non conventionnés (ex : comité pédagogique). Ces discussions s'inscrivent dans la démarche de concertation préalable à l'élaboration d'une proposition de projet éducatif. Cette proposition devra ensuite faire l'objet de discussions qui serviront à élaborer un projet formel à présenter en CPEPE. En effet, notre *Convention collective locale* [4-2.00 C. 1] prévoit spécifiquement qu'une proposition de projet éducatif doit être élaborée par la direction de l'établissement avec la participation des enseignantes et enseignants, en vue de son adoption au Conseil d'établissement.

Si ce n'est pas déjà prévu dans votre *politique locale de consultation* votée en début d'année, l'assemblée syndicale devrait dès maintenant donner le mandat aux représentantes et représentants des profs au CPEPE d'élaborer avec la direction une proposition de projet éducatif.

Le point *Projet éducatif* devrait être à l'ordre du jour de toutes les rencontres du CPEPE, au moins jusqu'à la fin de l'année.

ÉTAPE 2 : DÉTERMINER AVEC LA DIRECTION LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Il faut être proactifs et convenir dès maintenant avec la direction des dates importantes à venir:

- dates de toutes les rencontres du personnel et de comités qui aborderont la question du projet éducatif d'ici la fin de l'année, incluant le CPEPE et le comité de pilotage, si ce dernier a été mis en place par la direction;
- date où sera élaborée l'ébauche de projet éducatif;
- date limite pour apporter des amendements;
- date à laquelle la proposition de projet éducatif à présenter en Conseil d'établissement doit être finalisée;
- date de la réunion du Conseil d'établissement où sera adopté le projet éducatif.

Si la direction ne connaît pas les dates, il ne faut pas attendre le prochain CPEPE pour les obtenir. Il faut insister pour avoir une réponse rapide afin de bien planifier les étapes. Si vous considérez le temps insuffisant pour faire les démarches, contactez rapidement le membre de CA responsable de l'animation syndicale de votre établissement afin de voir ce qui peut être fait.



ÉTAPE 3 : ORGANISER UNE ASSEMBLÉE SYNDICALE UN PEU AVANT LE 21 AVRIL

Une assemblée syndicale devrait être organisée afin de présenter à l'équipe le calendrier d'adoption du projet éducatif et d'avoir un échange préliminaire sur les thèmes à mettre à l'ordre du jour de la journée pédagogique institutionnelle, le 21 avril. Ce sera le moment d'expliquer certaines positions syndicales et de se donner certains mots d'ordre. Le membre de CA responsable de votre école pourra également venir vous assister dans cette présentation.

QUELQUES RAPPELS

- Nous ne voulons pas de cibles chiffrées.
- Nous ne voulons pas de méthodes pédagogiques ou de modalités d'intervention pédagogiques, de formations obligatoires ou de moyens communs pour fonctionner dans le projet éducatif. Il faut préserver l'autonomie professionnelle et ne pas alourdir notre tâche.
- La direction ne peut pas nous empêcher de proposer des objectifs sous prétexte qu'ils ne touchent pas les mathématiques, le français ou le taux de diplomation. Nous devons avoir la pleine liberté de suggérer d'autres objectifs (comportementaux, sociaux ou autres) si nous considérons qu'ils sont importants dans notre milieu.
- Nous ne devons pas discuter le 21 avril des moyens à mettre en place pour réaliser le projet éducatif. Seuls les orientations, objectifs et cibles seront à l'ordre du jour. La discussion sur les moyens ne se fera qu'à l'automne 2023, une fois le projet adopté.

Dans un prochain article, nous vous fournirons plus d'informations en lien avec ces positions pour vous aider à les présenter. Nous clarifierons également en quoi consistent plus précisément les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles.

ÉTAPE 4 : ÉLABORER UNE PROPOSITION EN CPEPE

Le CPEPE devra élaborer une proposition de projet éducatif avec un délai suffisant pour permettre aux profs de proposer des amendements, s'il y a lieu. Lors d'assemblées syndicales, les profs pourront adopter, rejeter ou proposer des amendements à cette proposition pour soutenir les représentantes et représentants qui parlent en leur nom.

ÉTAPE 5 : TENIR LA POSITION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS LORS DU CE

Les membres enseignants du Conseil d'établissement auront pour mandat d'expliquer la position des profs et de se gouverner en ce sens lorsque viendra le temps d'adopter le projet éducatif.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Vincent Hamel Davignon, conseiller



LES FORMULAIRES, QU'OSSA DONNE ?

Quand nous avons un accident de voiture, nous remplissons le constat à l'amiable ou encore un formulaire médical à l'hôpital sans nous poser de questions, puisque sa raison d'être est claire. Mais qu'en est-il des formulaires fournis par l'employeur concernant les accidents ou actes de violence ?

En fait, pour toute blessure ou tout incident significatif ou encore pour un dommage matériel comme un bris de lunettes, vous avez intérêt à remplir le formulaire T075 — *Déclaration et analyse d'un événement accidentel*. En effet, ce formulaire pourrait être utile si une réclamation devait être faite plus tard à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), notamment dans le cas où la condition du travailleur s'aggravait. Cet outil permet aussi aux syndicats d'observer la fréquence, la nature et les circonstances de tout incident/accident survenu dans le cadre du travail.

Qu'en est-il du rapport d'actes de violence T124 ? D'abord, on entend par « violence » tout comportement verbal ou physique agressif de la part d'un élève pouvant prendre la forme de geste, menace ou commentaire. Les crises qui se traduisent par des cris, coups, morsures, crachats, etc., sont également des actes de violence. Si vous en êtes victimes, vous devez aussi remplir ce formulaire afin d'avoir des preuves ainsi que des traces et pour que votre direction soit dans l'obligation d'agir. De plus, comme pour le formulaire d'accidents, l'Alliance pourra dénoncer la situation et intervenir au besoin, si rien n'a été fait pour que cela cesse. Le nombre de formulaires rapportant une même situation est aussi un outil de plus pour exiger des correctifs.

Plusieurs profs nous indiquent que leur formulaire n'a pas été envoyé au CSSDM et aux bureaux de l'Alliance. Les formulaires étant maintenant en format PDF, nous vous conseillons de garder un exemplaire que vous pourrez nous envoyer, si nous ne l'avons pas reçu. Nous vous invitons aussi à vérifier auprès de votre direction si elle a envoyé votre formulaire au Bureau des services-conseils



et assiduité au travail (BSCAT). Dans le doute, n'hésitez surtout pas à communiquer avec l'Alliance.

● **Line Lamontagne, vice-présidente**
Louis Cousineau, conseiller

ATTENTION AUX CODES DE DIFFICULTÉ DANS VOTRE CLASSE

Il est parfois porté à l'attention de l'Alliance que des groupes d'élèves considérés ordinaires contiennent une trop forte proportion d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et devraient, de ce fait, être considérés comme des groupes d'adaptation scolaire. Parfois, la situation peut se présenter dès le début de l'année scolaire, mais l'ajout d'un ou plusieurs élèves en cours d'année peut aussi venir changer la donne.

Selon la description des champs d'enseignement de l'annexe 1 de l'*Entente nationale* (EN), un groupe d'élèves composé majoritairement ou à 50 % d'élèves HDAA doit être associé au champ 1 (adaptation scolaire). En d'autres mots, si un groupe est constitué de la moitié ou plus de la moitié d'élèves ayant un code de difficulté, on ne peut considérer que c'est une classe ordinaire. En ce sens, il ne serait évidemment pas normal qu'une enseignante ou qu'un enseignant de classe ordinaire se retrouve face à un groupe atteignant le maximum d'élèves permis par la convention, si la moitié ou plus de ses élèves sont codés. Cette personne devrait demander qu'on revoie la composition de sa classe ou, à défaut, qu'on exige une compensation pour un dépassement du maximum d'élèves. Cette règle, par ailleurs, s'applique à toutes celles et tous ceux qui enseignent tant au primaire qu'au secondaire.

À la lumière de ces informations, si vous constatez que cette situation s'applique dans votre classe ou dans celle de vos collègues, nous vous invitons à communiquer avec l'Alliance dans les plus brefs délais afin que nous analysons la situation.



● **Isabelle Staniulis, conseillère**
Sébastien Bergeron, conseiller

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

FGJ

GUIDE AFFECTATIONS ET MUTATIONS

Le guide sur les affectations et mutations destiné aux personnes enseignantes régulières (permanentes ou en voie de permanence) a été mis à jour. Il comprend également les dates des



différentes séances d'affectations pour les enseignants réguliers. Consultez-le!

● **Frédéric Pilon, conseiller**

RAPPEL

DEMANDE DE CONGÉS

Le 31 mars est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, un congé à traitement différé ou un congé lié à la participation à un programme de retraite progressive (départ progressif).

Vous souhaitez demander un congé ? Consultez la fiche syndicale sur les congés autorisés et relisez le BIS numéro 25.

La demande de congé doit être remplie en ligne dans Mon dossier employé. Vous pouvez y accéder soit via le portail du CSSDM, soit via Adagio.

● **Élise Longpré, conseillère**
Isabelle Staniulis, conseillère



SUGGESTION DE LECTURE

Le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées propose cette semaine le livre *La pensée blanche*, de Lilian Thuram. Dans son ouvrage, l'auteur nous amène à réfléchir sur le postulat que la notion de race n'est pas basée sur des différences biologiques réelles entre les êtres humains, mais est plutôt une construction sociale qui exacerbe les inégalités et les discriminations. Il met en lumière l'importance de déconstruire ces idées qui nous forgent et de reconnaître une humanité commune pour lutter contre le racisme et les préjugés.

POUR SOUTENIR VOTRE MOBILISATION LOCALE

À la suite d'une demande provenant de l'équipe très mobilisée de l'école Lucien-Pagé, les responsables de l'action-mobilisation ainsi que le Comité action-mobilisation se sont penchés sur la possibilité de soutenir financièrement des actions de mobilisation rassembleuses et innovantes dans les établissements dans le cadre de la négociation nationale. Nous voyons de nombreuses retombées positives possibles, particulièrement en renforçant notre action militante et en faisant rayonner la mobilisation et la créativité des membres. Le militantisme enseignant ne se décide pas seulement au siège social de l'Alliance, mais également dans chacun des établissements qui le font vivre.

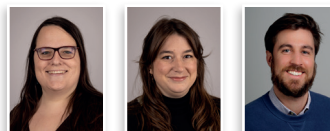
Vous voulez organiser une petite manifestation devant votre école et vous avez besoin d'argent pour créer une bannière? Vous voulez aller passer des tracts dans le quartier et vous avez besoin de café? Vous avez d'autres idées pour soutenir certaines actions du plan d'action-mobilisation? Une équipe qui souhaite soumettre son projet doit désigner une personne pour faire la demande de budget. Pour ce faire, elle doit remplir ce [formulaire](#), qui contient des informations plus précises. Le membre du CA responsable de l'animation syndicale de l'établissement communiquera par la suite avec cette personne afin de discuter du projet et de mettre en place les conditions pour qu'il se réalise.

L'action prévue doit être :

- respectueuse des positions et mandats de l'Alliance et de la FAE ;
- rassembleuse des membres de l'établissement dans le cadre de la négo ;
- réalisable financièrement, soit un maximum approximatif de 2 \$ par membre de l'établissement.

Nous aimerions être présents à vos côtés lors de cette action et recueillir des photos afin de faire connaître aux autres membres de l'Alliance votre idée et créer un effet d'entraînement. Nous espérons que vous discuterez de ce projet dans vos prochaines assemblées syndicales. On attend vos idées !

●
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Marie Contant, vice-présidente
Alexis Richard, conseiller



SOLIDARITÉ AVEC LES ARTISTES JEUNESSE LGBTQ2S+

On constate avec grand désarroi depuis quelque temps une attaque sans précédent de certains groupes et individus envers les artistes de la communauté LGBTQ2S+, particulièrement les personnes offrant des spectacles de lecture de conte drag aux enfants. On se souviendra bien entendu de la drag queen Barbada qui avait vu son spectacle annulé par l'arrondissement Saint-Laurent l'été dernier. À Calgary, des manifestations viennent régulièrement faire dérailler les spectacles, malgré une loi municipale visant à les protéger. Un homme est même entré dans une bibliothèque durant une lecture de conte drag et a vociféré des insultes homophobes et transphobes devant les jeunes. Enfin, chez nos voisins du sud, plusieurs états conservateurs, dont le Tennessee et l'Oklahoma, ont adopté ou sont sur le point de le faire des lois interdisant les spectacles de drag queens aux enfants, sous prétexte qu'il faudrait les « protéger » de leur influence. Sans compter ces bibliothèques américaines qui bannissent désormais les livres d'Élise Gravel, elle aussi une porte-parole importante pour l'inclusion et la lutte aux stéréotypes genrés, ainsi qu'une foule de livres qui abordent des questions de diversité.

Les spectacles pour enfant mettant en scène des drag queens ne sont que ça, des spectacles pour enfants. Les livres pour enfants qui abordent la question des stéréotypes de genre ne sont que ça, des livres pour enfants. Ils n'ont que pour but de les faire imaginer et rire tout en apportant un message important d'inclusion et d'ouverture à la diversité. Incroyable qu'en 2023 il faille encore

dénoncer la haine envers la communauté LGBTQ2S+ et protéger l'art d'une vague d'intolérance. J'espère que nos écoles sauront leur offrir la place qu'elles et qu'ils méritent. Solidarité avec toutes et tous ces artistes !



●
Élyse Bourbeau, vice-présidente

PARTICIPATION AUX FORUMS CITOYENS

La première des consultations des forums citoyens *Parlons éducation* a eu lieu les 10 et 11 mars derniers. L'Alliance y était avec des enseignantes et enseignants militants, engagés et passionnés, pour partager leur vision et leurs solutions de l'éducation de demain. Une deuxième séance est prévue dans la région Montréalaise les 14 et 15 avril prochain. [Nous vous y invitons.](#)

●
Martin Leclerc, secrétaire-trésorier
Sue Bradley, vice-présidente

